

FOIRE AUX QUESTIONS

Augmentation de la cotisation InterCAMSP : vos questions, nos réponses

Pourquoi la cotisation évolue-t-elle ?

Depuis plusieurs années, InterCAMSP s'attache à maintenir un haut niveau de service tout en limitant l'évolution des cotisations.

Aujourd'hui, de nouvelles exigences s'imposent à l'ensemble des acteurs du secteur médico-social, notamment en matière de cybersécurité, de protection des données de santé et de conformité réglementaire. Afin de garantir la qualité, la sécurité et la pérennité des services proposés aux adhérents, une évolution progressive de la cotisation a été décidée.

Pourquoi une nouvelle augmentation alors qu'une précédente évolution tarifaire a déjà eu lieu ?

L'évolution précédente répondait principalement aux besoins liés au développement du logiciel et aux exigences du Ségur du numérique.

Depuis, les enjeux de cybersécurité, de protection des données et de conformité réglementaire se sont fortement renforcés. Cette nouvelle évolution permet d'adapter durablement notre organisation à ces nouvelles exigences.

Que finance concrètement ma cotisation ?

Votre cotisation contribue à financer :

- le support et l'accompagnement des équipes ;
- la maintenance et l'évolution du logiciel ;
- la sécurisation des données ;
- les obligations réglementaires liées à la protection des données et à la cybersécurité ;
- les infrastructures techniques nécessaires au fonctionnement des services.

Elle finance également un accompagnement de proximité et un ensemble de services dédiés aux adhérents.

Pourquoi renforcer les investissements en cybersécurité ?

Les données traitées par les structures adhérentes sont particulièrement sensibles.

Pour garantir leur protection et répondre aux exigences nationales, InterCAMSP doit notamment renforcer :

- les missions de Délégué à la Protection des Données (DPO) ;
 - les missions de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) ;
 - les dispositifs de contrôle et de prévention ;
 - les tests réguliers de sécurité ;
 - la gestion sécurisée des accès.
-

InterCAMSP réalise-t-elle des bénéfices ?

Non.

InterCAMSP est une association à but non lucratif. Aucune ressource n'est redistribuée. L'ensemble des moyens financiers est réinvesti au bénéfice des adhérents afin d'améliorer les services, les outils et la sécurité des systèmes.

Pourquoi ne pas fonctionner comme un éditeur de logiciel classique ?

Le projet InterCAMSP repose sur un modèle associatif.

Au-delà de l'outil informatique, l'association propose un accompagnement métier, un support de proximité, une veille sectorielle, des temps d'échange entre adhérents et un travail continu d'adaptation aux besoins du terrain.

Notre objectif est d'accompagner durablement les structures adhérentes et non de générer du profit.

Comment l'augmentation sera-t-elle appliquée ?

Afin d'en limiter l'impact budgétaire, l'évolution de la cotisation sera progressive sur trois ans :

- 2027 : +25 %
- 2028 : +10 %
- 2029 : +10 %

L'application tiendra compte des tranches d'effectifs (ETP) afin de rester adaptée à la taille des structures.

Quels bénéfices pour les adhérents ?

Cette évolution permettra de garantir :

- un outil sécurisé et conforme aux exigences nationales ;
- une meilleure protection des données ;
- un accompagnement de qualité ;
- la continuité des services ;
- la pérennité du modèle associatif InterCAMSP.

Il s'agit d'un investissement collectif au service de l'ensemble des adhérents.

